

Signature d'un accord de coopération nucléaire de 30 ans entre le Canada et l'Égypte

Le Canada et l'Égypte ont signé un accord de coopération de 30 ans sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, et le ministre égyptien de l'Électricité et de l'Énergie, M. Maher Abaza, ont signé l'accord à Ottawa le 17 mai, à l'occasion d'une visite d'une semaine au Canada du ministre égyptien.

L'accord prévoit, notamment, la livraison éventuelle de réacteurs CANDU à l'Égypte, la fourniture d'uranium pour les alimenter, la mise en oeuvre de projets communs de recherches nucléaires et l'application de l'énergie nucléaire à certains domaines tels que l'agriculture, l'industrie et la médecine. L'accord facilitera aussi les échanges d'experts, de techniciens et de spécialistes.

L'Égypte, comme le Canada, a ratifié le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et placé ses installations nucléaires, actuelles et futures, sous le régime de garanties internationales appliqué par l'Agence internationale de l'énergie atomique. Son programme nucléaire vise donc seulement son propre développement industriel, économique et social. (L'accord pourrait d'ailleurs ouvrir la voie à une coopération entre l'Égypte et le Canada dans des projets spécifiques, commerciaux ou autres).

L'accord comporte une disposition de maintien en application de ces garanties, dans le cas où l'Agence ne serait plus en mesure d'assumer ses fonctions de surveillance. Il comporte également des dispositions régissant le retransfert des articles nucléaires, le retraitement du combustible irradié et l'application de niveaux adéquats de protection physique dans les centrales nucléaires.

Le ministre Lalonde a profité de la

présence de M. Abaza pour louer les efforts faits par l'Égypte en vue d'une paix durable au Moyen-Orient.

A l'issue de son séjour à Ottawa, M. Abaza a visité les installations nucléaires de Toronto et la centrale Bruce, près de Kincardine (Ontario). Il s'est rendu, par la suite, en Alberta où il a visité l'usine Syncrude de Fort McMurray, et en Colombie-Britannique où il a visité une installation hydro-électrique.



De gauche à droite, l'ambassadeur d'Israël, M. Yeshayahu Anug, le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, le ministre égyptien de l'Électricité et de l'Énergie, M. Maher Abaza, et l'ambassadeur d'Égypte, M. Tahseen Basheer, discutent lors d'un déjeuner offert par M. Basheer à l'occasion de la visite à Ottawa de M. Abaza.

Une journaliste canadienne élue présidente de l'AIJPF

L'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale (AIJPF) a élu une Canadienne, Mme Lily Tasso, au poste de présidente, lors de son dixième congrès, tenu à Balatons-Zeplak (Hongrie).

Mme Tasso, journaliste au quotidien de Montréal *La Presse*, occupait jusque-là le poste de secrétaire générale et administratrice pour le Canada francophone.

C'est la première fois que cette association choisit une présidente non européenne.

L'AIJPF regroupe des journalistes professionnels de la presse écrite, de la radio et de la télévision, dans le but de les aider dans l'exercice de leur profession, notamment par l'échange d'informations. Elle compte des membres dans une trentaine de pays.

Voyages d'études, séminaires et congrès donnent aux membres l'occasion de mieux connaître les problèmes intéressant la femme et sa promotion dans chaque pays, sur tous les plans.



Mme Lily Tasso

Accord sur l'exploration dans la mer de Beaufort

Le gouvernement fédéral et la société Esso Resources ont signé, en mai dernier, six accords d'exploration, en vertu desquels la société lancera un programme d'exploration dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort (Territoires-du-Nord-Ouest).

Ces accords sont les premiers du genre signés dans le cadre de la Loi sur le pétrole et le gaz du Canada. Cette loi prévoit le remplacement, au cours de l'année, de tous les droits actuels d'exploration par de nouveaux accords répondant aux objectifs nationaux, qui sont d'augmenter les avantages généraux pour le Canada, le droit de propriété et la participation des Canadiens en ce domaine, ainsi que, de façon marquée, la mise en valeur des régions limitrophes.